



BULLETIN D'ADHESION ET D'ENGAGEMENT

Je soussigné nom _____ prénom _____ nom du conjoint _____

ou raison sociale _____

demeurant : n° _____ rue _____ CP _____

commune _____ n° tél _____ mail _____

agissant en qualité de chef de l'exploitation dont je suis : propriétaire/fermier/métayer(1)

pour une surface de _____ sur la(les) commune(s)
de _____

N° Certiphyto, DAPA, Certificat Individuel _____ Date de fin de validité _____

Matricule amexa(2) _____ n° SIRET (3) _____

Après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de la **COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS**, 44 allées de Cumières à 51202 EPERNAY cedex, déclare

1° demander mon adhésion à la CSGV.

2° m'engager de se procurer auprès de la coopérative ou par son intermédiaire la majorité des produits, objets ou services nécessaires à son exploitation, définie par un engagement d'activité souscrit par l'associé et qu'elle est en mesure de lui fournir.

3° m'engager à souscrire auprès de la CSGV, ou à acquérir auprès de celle-ci le nombre minimum réglementaire de parts sociales, soit **20 parts de 1€ soit 20 €.(4)**

4° respecter les statuts et le règlement intérieur notamment en ce qui concerne les intérêts de retard et la clause de réserve de propriété.

Le présent engagement sera renouvelable par tacite reconduction et par année entière, sauf dénonciation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du conseil d'administration de la CSGV, trois mois au moins avant le 30 juin de chaque année.

La présente offre d'engagement est valable pour une durée de trois mois à compter de la date ci-dessous.

Fait à _____ le _____

Règlement par CAISSE/CCP/BANQUE (1)
adhésion reçue par : _____

SIGNATURE
(précédée de la mention "lu et approuvé")

N° de compte : _____

N° de sociétaire : _____

Tout bulletin incomplet ou non accompagné de son règlement et d'un RIB bancaire ou postal sera considéré comme nul.

(1) rayer les mentions inutiles.

(2) si vous n'exploitez pas de vignes indiquez votre n° d'immatriculation à la Mutualité Sociale Agricole

(3) 14 chiffres.

(3) joindre obligatoirement un règlement de 20 € par CB, CCP ou espèces (sauf pour un transfert de parts)